

Inscription dans un master après un an en tant que salarié

Par **student25**, le **29/06/2015** à **01:08**

Bonjour,

Je suis étudiant étranger. Je serai diplômé cette année (diplôme d'ingénieur), et je compte travailler **durant une année**.

J'aurais donc besoin d'un APS et d'un changement de statut.

Je compte ensuite m'inscrire dans un master spécialisé. On m'a dit que si on a demandé l'APS, on ne peut plus revenir au statut d'étudiant.

Est-ce que c'est vrai? Puis-je revenir au statut étudiant après une année en tant que salarié?

Merci